

AB 2 FV
Société par actions simplifiée au capital de 1 400 000 euros
Siège social : 16 avenue du Général de Gaulle, 94300 VINCENNES
844 105 874 RCS CRETEIL

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 31 OCTOBRE 2024**

Du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale du 31 octobre 2024, il a été littéralement extrait ce qui suit :

.....

(...)

QUATRIEME RESOLUTION

Les mandats de Monsieur Bertrand CROCHETON, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société OUEST ATLANTIQUE AUDIT, Commissaire aux Comptes suppléante, étant arrivés à expiration, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

.....

**Pour extrait certifié conforme,
La Présidente**

